

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 17 décembre 2009.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/09/13/01/JPF.-**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz – Budget 2009 –  
Modifications budgétaires n°2 ordinaire et n°2 extraordinaire.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François,  
ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;  
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul MONTERO REDONDO José-Manuel,  
Mmes DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine,  
MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, Mme  
VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF Jean-Marie,  
BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel,  
Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

**DECIDE à l'unanimité ;**

- d'approuver la modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire  
du budget 2009 du Centre Public d'Action Sociale arrêté par le Conseil  
de l'Action Sociale en date du 25 novembre 2009 aux chiffres ci-après :

Service ordinaire:

En recettes et dépenses : 6.550.207,76.- €

Service extraordinaire :

En recettes 1.200.343,53.- €

En dépenses 602.810,84.- €

Boni 610.946,00.- €

La dotation communale est inchangée.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,